

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 01.10.2019,
Programme Leader
CP n° 3-2019
Mende**

Intitulé du projet : Equipement de la MAM de Grandrieu

Maîtrise d'ouvrage : Association La fée désirée

Coordonnées : HLM Les Prairies - Route de Laval Atger – 48600 GRANDRIEU – 06 48 01 70 40

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n° 3

« Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable »

Et dans l'objectif opérationnel

« Créer des conditions d'accueil favorables à travers une offre territoriale durable et dynamique (notamment culturelle, sportives, de loisirs et des services) pour maintenir la population »

Et dans le type d'opération

« Appui à la création, au développement des services à la population (par exemple : garde d'enfants, services à la personne) »

Description du projet :

Enjeux :

Déménagement de la Maison d'Assistante Maternelle de Grandrieu avec agrandissement de la capacité d'accueil.

Le projet s'appuie sur les ressources locales, à savoir une Maison d'Assistantes Maternelles créer en 2015 avec une capacité d'accueil de 8 enfants de 0 à 18 ans où actuellement travaillent deux assistantes maternelles à temps plein et une assistante maternelle à temps partiel. La MAM est gérée par l'association La Fée Désirée, association Loi 1901.

L'association permet :

- La création et l'aide au fonctionnement de la MAM Les P'tits Lutins.
- La défense, avec les autorités municipales, des intérêts des familles et de leurs membres sur le secteur géographique d'intervention de l'association.
- L'organisation de manifestations diverses pour les enfants et leur famille.

La MAM est une offre de service permettant aux habitants de la commune d'avoir la possibilité de faire garder leur enfant sur site dans des locaux adaptés, avec des activités diversifiées. C'est un lieu soumis à la réglementation de la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui concilie les avantages d'une petite collectivité et la chaleur d'une maison familiale. Les locaux actuels ne sont plus vraiment adaptés aux besoins de la MAM. L'offre de prestation n'est plus suffisante d'une part puisqu'il y a une forte demande de garde d'enfant et d'autre part, que les locaux actuels ne sont plus adaptés à l'accueil de jeunes enfants. Le projet de réhabilitation des locaux au-dessus de la poste de Grandrieu est initié depuis deux ans.

Objectifs :

Cette réhabilitation permettra d'une part d'augmenter la capacité d'accueil de la MAM (passage de 8 enfants à 11 enfants) et d'autre part elle améliorera la qualité d'accueil avec des locaux adaptés aux besoins des personnes accueillies.

Contenu de l'action :

Le projet consiste à équiper ce local afin d'accueillir les enfants dans un lieu adapté.

Résultats attendus :

Il s'agit d'une offre de prestation non négligeable pour le territoire et peut être un facteur d'accueil de nouvelle population avec la garantie d'un mode de garde pour les jeunes enfants. De plus, la réhabilitation de ce local s'implante au cœur du village avec la proximité des commerçants mais également de l'école du village.

Date de début et de fin du projet : Du 01.05.2019 au 01.05.2020

Lieu d'implantation :

Au-dessus du local de la Poste, au cœur du village, Place St Michel

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Poste B : Equipement, matériel	6 406,51	Communauté de communes Randon Margeride	1 025,04	16 %
		FEADER-Leader	4 100,17	64 %
		Autofinancement	1 281,30	20 %
Total	6 406,51	Total	6 406,51	100 %

Remarques du comité technique du 28.05.2019 :

Pas de remarques particulières. Sauf pour l'âge des enfants accueillis en crèche qui est noté de 0 à 18 ans. Une erreur a dû se glisser dans le texte.

Notation du comité technique :

Le comité technique note à hauteur de **20/20** pour le respect des indicateurs et à hauteur de **11,67/ 20** pour la cohérence du projet avec la stratégie du GAL.

Avis du comité technique :

Le comité technique donne un **avis favorable** au projet.

Evolution du projet suite aux remarques du comité technique :

Le porteur de projet confirme bien que l'âge des enfants accueillis en crèche est de 0 à 18 ans, les deux assistantes maternelles ont l'agrément pour cet âge-là.

Remarques du comité de programmation du 09.07.2019 pour avis d'opportunité :

Le porteur de projet indique que 8 enfants sont inscrits actuellement dans la structure pour deux assistantes maternelles. La MAM était située auparavant à la sortie du village, elle est maintenant en plein centre de Grandrieu. L'agrément pour onze enfants a été obtenu ce qui permet d'augmenter la capacité d'accueil si nécessaire. L'association la fée désirée organise plusieurs fois par an des événements, auxquels sont invitées les assistantes maternelles du secteur.

Notation du comité de programmation pour avis d'opportunité (voir grille de sélection ci-après) :

Les membres du comité de programmation du 09.07.2019 ont décidé de garder la notation du comité technique soit : **20/20** pour le respect des indicateurs et **11,67/ 20** pour la cohérence du projet avec la stratégie du GAL.

Avis du comité de programmation pour avis d'opportunité :

Le comité de programmation donne un **avis d'opportunité favorable** au projet.

Plan de financement prévisionnel après l'instruction de la Région Occitanie :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Poste B : Equipement, matériel	6 406,51	Communauté de communes Randon Margeride	1 025,04	16 %
		FEADER-Leader	4 100,16	64 %
		Autofinancement	1 281,31	20 %
Total	6 406,51	Total	6 406,51	100 %

0,01 centime d'écart avec le plan de financement prévisionnel passé en comité de programmation pour opportunité en moins sur le Leader et en plus sur l'autofinancement.

Annexe 1 : Grille de sélection

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 3

"Equipement de la MAM de Grandrieu"

Respect des indicateurs (0 ou 10)				
Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre de structurations, d'équipements culturel, sportif, de loisirs ou environnemental créés, aménagés ou étudiés : 6 / Nombre de salles communales soutenues : 4 / Nombre d'action de promotion : 10 / Nombre de services à la personne créés ou aménagés : 2	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) / le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)	10	/10	Le montant Leader indicatif pour ce type de projet au moment du dépôt du dossier était de 50 000 €. Le porteur de projet sollicite au GAL 4 100,17 €
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	

Qualité du projet				
Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté / rayonne à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/10	
Coef.0,40	Total	4	/ 4	
Principes de priorité	Critère de priorité (0 / 5 ou 10)	Notation		Remarques
Valorisation des ressources locales	<i>Le projet :</i> S'appuie sur les ressources locales (patrimoine naturel ou culturel, filières locales tels le bois, la pierre,...) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)		/ 10	Non concerné
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti,...) le projet ne valorise aucun patrimoine et/ou savoir-faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine et/ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 et/ou plusieurs patrimoines ou savoir-faire locaux (10)		/ 10	Non concerné
Coef.0,20	Total	0	/ 0	
Dimensions environnementales du projet	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i> La prise en compte des ressources en eau et des énergies le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)	5	/ 10	La réhabilitation du local prend en compte les ressources en eau et en énergie en concertation avec les normes liées à l'accueil de jeunes publics.
	Le respect de l'environnement (cf. charte d'engagement éco événement) le projet ne fait pas référence à cette charte (0), le projet s'engage sur au moins à 5 critères de la charte (5), le projet s'engage sur plus de 5 critères de la charte (10)		/ 10	Non concerné
Coef.0,20	Total	1	/ 2	
Dimensions partenariales du projet	<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i> La mobilisation de divers partenaires et/ou mutualisation de ressources, compétences, de lieux,... le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet ni aucune mutualisation (0), le projet mobilise au minimum 1 partenaire ou 1 mutualisation (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)	5	/ 10	Les habitants de la commune, l'école
	Un projet qui prévoit de s'inscrire dans le temps et sur le territoire le projet n'a aucun lien avec les acteurs du territoire (0), le projet est en lien avec 1 partenaires local et s'inscrit dans la durée (5) le projet est en lien avec plusieurs partenaires locaux et s'inscrit dans la durée (10)	5	/ 10	
Coef.0,30	Total	3	/6	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i> Une action qui est en faveur du maintien et de l'accueil de populations le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil de population (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil de population (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil de population (10)	10	/ 10	
	La contribution à une bonne connaissance du territoire et de ses ressources le projet ne fait pas la promotion du territoire et de ses ressources (0), le projet fait en partie la promotion du territoire et de ses ressources (5), le projet a pour objet principal la promotion du territoire et de ses ressources (10)	0	/ 10	
Coef. 0,60	Total	6	/ 12	
TOTAL		14	/ 24	
TOTAL QUALITE DU PROJET		11,67	/ 20	

Respect des Indicateurs	20	/ 20
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère	11,67	/ 20

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés